

VIVRE OU SURVIVRE

Il y a 20 ans, les salaires d'embauche à l'AP-HP étaient 20 % au dessus du SMIC.

Aujourd'hui, à chaque augmentation de celui-ci, le salaire de départ lui est inférieur. Le ministère a donc procédé à une refonte des grilles salariales, les personnels appartenant à la catégorie C seront recrutés à l'indice 275 au lieu de 262, dès l'application des textes. Ce qui entraîne une augmentation de 40 % du prix du ticket repas de base à l'AP-HP. De plus la DG a prévu une augmentation de 4 % pour tous les repas du personnel, ainsi qu'une hausse des frais de garde des enfants en crèche et en centre de loisirs.

Depuis plus de 20 ans, la progression de nos salaires est inférieure à celle du coût de la vie :

En 2003 : l'augmentation a même été de 0 % ,

En 2004 : 0.5 % nous ont été généreusement octroyés.

En 2005 : 0.6 % prévus initialement et après mobilisation 0.9 % en moyenne sur l'année

En 2006 : 0.5% sont prévus par le gouvernement ...des miettes

En parallèle, les prélèvements obligatoires sont en progression constante, ce qui produit en réalité une baisse des salaires et du pouvoir d'achat.

Certaines primes , comme celle des aide soignants et des auxiliaires de puériculture, n'ont jamais été réévaluées, depuis 30 ans (100F en 1974 et 15 €en 2004). Si l'on considère l'inflation et le passage à l'euro, ces dites primes ont diminuées.

Les primes semestrielles , déjà variables d'un établissement à l'autre à l'intérieur de l'AP-HP, sont en constante diminution.

Les conditions de travail se détériorent, le sous effectif est permanent, la pénibilité s'accroît, la précarité s'installe, l'âge de la retraite recule , le montant des retraites n'est pas garanti......

IL EST TEMPS DE DIRE STOP!



RECETTE POUR OTER LE PAIN DE LA BOUCHE DES AGENTS HOSPITALIERS

Vous cumulez

1° la disparition du ticket blanc correspondant au salaire d'embauche de l'agent hospitalier 2° l'augmentation du prix du plateau repas de 4 % (pour tout le personnel)

Vous obtenez:

UNE MAJORATION DE LA DEPENSE DE PRES DE 40 %

Coût mensuel (pour 20 repas)

En 2005 = 29,80 € En 2006 = 41,40 €

Soit une dépense supplémentaire de 12,40 €par mois

Dernière nouvelle : la D.G. sur la demande de SUD-SANTE a suspendu l'augmentation et ouvre des négociations sur le barème des tickets repas.

Réunion prévue le 20 mars

Affaire à suivre !!!!!!!!